



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE d'USSAC

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

Dont pouvoir(s) : 2

Date de la convocation : 17/03/2026

Date de publicité de la convocation :

17/03/2026

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-021

L'an **deux mil vingt six, le vingt et un mars, à 09h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Patrick CHANOURDIE**.

Étaient présents : M. Patrick CHANOURDIE, Mme Corinne BOUSQUET, M. Alain GENESTE, Mme Monique MAS, M. Jacques LACOMBE, Mme Cindy REYNIER, M. Michel LACHAMBRE, M. Philippe CUYNET, Mme Brigitte LONGY, Mme Hélène STEPHANO, M. Francis TEYSSANDIER, M. Thierry COUTURIER, M. Michel ROUHAUD, M. Gérard FEYDEL, Mme Laurence RAFFAILLAC, Mme Valérie PLANADE, Mme Karine NICOLAU-OLIVER, Mme Aurélie VAUZOU, M. Julien ROBIN, Mme Annabelle DHONDT, Mme Joëlle GOULMY, M. Pascal CASTELLI, Mme Catherine LÉVÊQUE-CHEVREUIL, M. Jean-Philippe BOSSELUT, M. Vincent DUROT.

Étaient absents excusés : M. Pierre-Clément BRUNET, M. Philippe BATISTA.

Était absent non excusé : -

Procurations : M. Pierre-Clément BRUNET en faveur de M. Alain GENESTE, M. Philippe BATISTA en faveur de M. Pascal CASTELLI.

Mme Corinne BOUSQUET est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : représentation de la commune au sein de la Commission Locale d'Énergie du secteur de Brive

La commune est membre de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19). A ce titre, le conseil municipal nouvellement installé doit élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'Énergie (CLE) du secteur de Brive. La durée du mandat d'un délégué est de 6 ans.

Conformément aux statuts de la FDEE 19, lors des premières commissions de mise en place, les délégués désignent parmi eux leurs représentants qui siègeront au comité syndical.

En application des dispositions des articles L. 5211-7 et L. 2122-7 du CGCT, l'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Par dérogation, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Les candidatures sont les suivantes :

- GENESTE Alain, à la fonction de délégué titulaire
- FEYDEL Gérard, à la fonction de délégué titulaire
- LACOMBE Jacques, à la fonction de délégué suppléant
- LACHAMBRE Michel, à la fonction de délégué suppléant



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation des délégués appelés à siéger à la Commission Locale d'Energie (CLE), secteur de Brive, par un vote à main levée ;
- désigne, par 27 voix pour, aucune abstention et aucun vote contre :
 - GENESTE Alain, à la fonction de délégué titulaire
 - FEYDEL Gérard, à la fonction de délégué titulaire
 - LACOMBE Jacques, à la fonction de délégué suppléant
 - LACHAMBRE Michel, à la fonction de délégué suppléant.

VOTANTS : 27
POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-021

Certifiée exécutoire après transmission à la sous-préfecture de Brive-la-Gaillarde et publication sous forme électronique sur le site internet de la commune le 24/03/2026



Pour extrait certifié conforme,
le maire,

Patrick CHANOURDIE

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Représentation de la commune au sein de la Commission Locale d'Energie du secteur de Brive

Date de transmission de l'acte : 24/03/2026

Date de réception de l'accusé de
réception :

Numéro de l'acte : MA-DEL-2026021 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 019-211927405-20260321-MA-DEL-2026021-DE

Date de décision : 21/03/2026

Acte transmis par : Christine BORDAS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

